



COMMUNIQUE DE PRESSE

de SYLVIANE NOËL

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Roche-sur-Foron, 16 juin 2026

Taxe d'aménagement : face au chaos provoqué par la réforme de 2022, Sylviane Noël exige le retour immédiat au système antérieur

Depuis l'entrée en vigueur, en 2022, de la réforme de la taxe d'aménagement, Sylviane Noël n'a cessé d'en dénoncer les conséquences sur les finances des collectivités locales. Après les mesures correctrices annoncées par le Gouvernement à l'automne 2025, la Sénatrice a consulté les communes de Haute-Savoie afin d'en mesurer les effets concrets. Les retours recueillis sont particulièrement préoccupants : les difficultés demeurent et aucune amélioration généralisée n'est constatée sur le terrain. Forte de ces témoignages, elle a de nouveau interpellé le Gouvernement au Sénat afin d'exiger des réponses et un changement de cap sur ce dossier devenu critique pour les finances communales.

À l'occasion de la séance de questions orales du mardi 16 juin 2026 au Sénat, la Sénatrice de la Haute-Savoie Sylviane Noël a une nouvelle fois dénoncé les effets de cette réforme qui, en reportant l'exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux, a profondément **désorganisé un système qui permettait auparavant un recouvrement simple, fiable et largement automatique.**

« Depuis 2023, je n'ai cessé de dénoncer les **effets désastreux de cette réforme sans aucun résultat** », a-t-elle déclaré en séance publique.

Alors qu'en octobre dernier, le Gouvernement assurait que la direction générale des finances publiques avait engagé d'importants efforts de rattrapage et que des montants significatifs seraient liquidés dans les prochains mois, **la réalité du terrain est tout autre.**

Afin de vérifier l'efficacité des mesures annoncées, **Sylviane Noël a interrogé les 279 communes de la Haute-Savoie. Les exemples remontés sont éloquentes.**

À **Combloux**, commune de près de 2 000 habitants, **372 000 euros de taxe d'aménagement sont attendus depuis 2022. Entre 2023 et aujourd'hui, seulement 3 500 euros ont été encaissés, soit moins de 1 % des sommes attendues.**

À **Vulbens**, commune de 1 600 habitants, **aucun euro n'a été perçu depuis l'entrée en vigueur de la réforme. À Valleiry, malgré un nombre de permis de construire stable, les recettes sont passées de 273 000 euros en 2023 à seulement 35 000 euros en 2025.**

Pour la Sénatrice, il ne s'agit plus d'un simple dysfonctionnement administratif, mais bien d'une **réforme qui asphyxie les budgets communaux et prive les collectivités d'une ressource essentielle à leurs investissements.** Elle alerte également sur un **risque supplémentaire : celui de voir certains recouvrements devenir irrémédiablement compromis du fait de la prescription fiscale si les délais continuent de s'allonger.**

En réponse, le Gouvernement a reconnu que la réforme n'avait pas produit tous les effets attendus et que des difficultés de fiabilisation des données, des stocks importants de dossiers à traiter et des retards dans l'émission des titres avaient pesé sur le rythme du recouvrement. Il a toutefois renvoyé à des mesures déjà engagées et à de futurs travaux de simplification.

Contact presse :

Pour Sylviane Noël, ces annonces ne suffisent plus. **« Cette réforme n'a produit que du chaos et du désordre. Elle n'a absolument apporté aucune amélioration pour qui que ce soit. Les communes de France n'ont pas à payer les frais d'une réforme totalement absurde et improvisée. »**

La sénatrice demande désormais un changement de cap clair et immédiat. **« Il n'existe plus d'autre alternative que de revenir au système antérieur, celui qui fonctionnait et qui permettait aux communes d'avoir une ressource fiable, sûre et prévisible. »**

Et de conclure : **« Comme le dit l'adage, l'erreur est humaine, mais persévérer dans l'erreur est diabolique. C'est ce que fait aujourd'hui le Gouvernement et c'est un vrai scandale. »**

Retrouvez l'intégralité de l'intervention de Sylviane Noël au Sénat en cliquant sur le lien suivant : <https://youtu.be/Nnsy0ipL2il>